

Projet

C2M

Les messages de l'ANR

Félicitations !

- Intérêt et qualité du projet
 - originalité de l'initiative
- Facilité des interactions pendant la contractualisation

Points d'attention / Avis global

- D'une façon générale

Ce projet correspond à une attente actuelle des milieux professionnels. C'est à la fois un projet ambitieux (beaucoup de verrous à lever en peu de temps, avec une part importante de développement) et risqué mais l'enjeu en termes d'impact en fait un projet intéressant.

- Principaux items du retour au projet

- Les partenaires ont déjà réalisé un projet réussi de taille et de couverture similaires.
- Le projet présente une avancée réelle (approche collaborative, granularité documentaire) par rapport aux précédents projets menés par les partenaires.
- Le choix d'une licence « libre » ménageant la possibilité d'une double exploitation commerciale et communautaire.
 - Le partenariat aurait pu s'ouvrir à de nouveaux acteurs.
 - La description des méthodes envisagées pour lever les verrous pour un projet de recherche industrielle de deux ans mériteraient d'être précisée.
 - Il manque des critères d'évaluation de performance et d'utilisabilité.

Vos interlocuteurs

- Scientifique
 - Estelle Fiévé
 - Estelle.fieve@agencerecherche.fr
 - 01 78 09 80 55
- Administratif
 - Annie Perez
 - Annie.perez@agencerecherche.fr
 - 01 78 09 81 23
- Responsable de programme
 - Bertrand Braunschweig
 - Bertrand.braunschweig@agencerecherche.fr

Actes attributifs

- Lisez attentivement les actes attributifs (décisions ou conventions) pour connaître vos droits et vos devoirs
- Ne pas hésiter
 - à demander des éclaircissements
 - à faire part des difficultés
- Il y a notamment dans les conventions / décisions
 - Notification : en cours
 - Versement des avances
 - Accord de collaboration
 - Versements des tranches d'aide
 - T0 « administratif » 18/09/09
- T0 « technique »: (à convenir)

Accord de collaboration

- Obligatoire pour les projets partenariaux
- Accord signé avant T0+12 mois
 - Pas de versement T0+12 sans accord signé
- Il faut commencer à y travailler **DÈS MAINTENANT !**
- L'accord doit traiter au moins des points suivants (voir conventions/décisions ANR):
 - Répartition des tâches, des moyens et des fournitures
 - Partage des droits de propriété intellectuelle
 - Publication / diffusion
 - Valorisation

Cadre général du suivi scientifique des projets ANR

Principes généraux :

- Le suivi s'effectue sur la base d'un socle d'outils et de procédures communs aux appels à projet de l'ANR
 - « Relation de confiance avec les porteurs des projets financés, découlant de la qualité des dossiers sélectionnés »
 - Le suivi des *projets de recherche* sert principalement à :
 - S'assurer du respect des engagements et des recommandations des experts (évaluation et suivi)
 - Prendre en compte les évolutions du projet de façon à en garder une vision réaliste
- Le tout dans le cadre d'une discussion

Cadre général du suivi scientifique des projets ANR

- Modalités du suivi du projet
 - Suivi informel : continu
 - Rapports périodiques
 - Visites sur site
 - Revue à mi-parcours
 - Revue de fin de projet
- Prenez les rapports périodiques comme une capitalisation des résultats

Suivi

Aspects informels

- Communication projet / ANR
 - Anticiper les éventuelles difficultés
 - Informer de la vie du projet
 - Publications, événements, presse, ...
 - Site ANR
 - À venir: wiki ANR de suivi
- Interactions et synergies potentielles avec d'autres projets ANR
 - Dans le respect de la confidentialité
- Événements ANR
 - Colloques, faits marquants, ...

Suivi

Rapports périodiques

- Obligatoires
- Dates
 - T0+6
 - T0+18
 - T0+24 (rapport final)
- Un seul document avec
 - Un avancement global du projet
 - Une contribution clairement identifiée par partenaire
 - Bien relier les travaux aux ressources utilisées (personnel, équipements ...)
- Un canevas est fourni

- Principes
 - On essaie de voir les projets une fois par an
 - « construction collective » plutôt que « audit du projet »
- Modalités
 - Sur site
 - ANR + expert
 - A l'ANR sous forme de sessions
 - ANR + panel d'experts
 - L'identité des experts est communiquée au projet à l'avance

Principales fournitures / Jalonnement

- Jalonnement clair et précis
 - Merci !
- T0+6
 - L1a Programme de recherche détaillé Rapport T6 HDS
 - L2a CDCF & CDCT V1 Rapport en ligne T6 ICS
 - L4a Expression de besoins Rapport en ligne T6 INA
 - L5a Stratégie de valorisation Rapport T6 Amexio
- T0+12
 - L1b Rapport de recherche intermédiaire (et publications) Rapport T12 WAM
 - L2b CDCF & CDCT V2 Rapport en ligne T12 ICS
 - L3a C2M V1 Logiciel T12 Kelis
 - L4b Applications Logiciel T12 INA
- T0+18
 - L3b C2M V2 Logiciel T18 Kelis
- T0+24
 - L1c Rapport de recherche final (et publications) Logiciel T24 HDS
 - L4c Compte rendu d'usage des applications Rapport T24 INA
 - L5b Compte rendu de valorisation Rapport T24 Amexio

Relevé de dépenses

- Chaque année pour les partenaires privés
- Signé par l'ordonnateur et/ou de l'agent comptable pour les publics
- Signé par le représentant légal (+ visa commissaire au compte en fin du projet) pour privés

Quelques précisions sur le fonctionnement des versements

- Les dépenses ne sont prises en compte qu'à partir du 18/09/09 et jusqu'au 18/09/11
 - Date indiquée dans les actes attributifs
- Le paiement est un système d'avances/acomptes
- Examen dépenses réelles/budget prévisionnel
- Pour les privés, ajustement du paiement selon le relevé de dépenses annuel
- Le montant du solde sera ajusté pour tenir compte de la dépense réelle dans la limite du montant de l'aide :
 - Dans l'éventualité d'un montant total de dépenses inférieur au cumul des versements perçus, **engagement à rembourser le trop-perçu**

Communication/Valorisation

- Site web du projet
 - Mettre en place et tenir à jour un site web du projet (mise à jour aux jalons du projet et au moins tous les 6 mois)
 - La référence ANR du projet doit apparaître sur la page d'accueil
- Publications
 - Pas d'inflation artificielle des publications
 - Seulement celles postérieures au lancement du projet **et** qui mentionnent le soutien:
 - «Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Agence Nationale de la Recherche portant la référence ANR-08-CORD-009»
- Brevets etc.
- Présentations
 - Logo ANR téléchargeable sur site ANR

Gestion des modifications

- En cas de changement concernant le consortium
 - Nous contacter au plus tôt
 - Il y aura un traitement au cas par cas
 - Les modifications qui n'impactent pas le déroulement du projet seront examinées avec bienveillance
 - Une procédure d'avenant pourra s'avérer nécessaire (clôture de compte et nouvel acte attributif)
 - à utiliser avec modération
- Possibilités de changements dans l'utilisation des fonds
 - Nous contacter pour que nous puissions avoir une traçabilité en vue du bilan final
- En cas de retard du projet, une prorogation peut être accordée en fin de projet
 - Faire la demande 6 mois avant la fin initialement prévue

Tous nos vœux de succès!

Rappel du positionnement de l'ANR

- Un objectif : doter la France d'une structure réactive destinée au financement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée

La vocation de cette entité est de dynamiser la recherche française, en lui apportant, notamment, davantage de souplesse tout en veillant à un équilibre entre recherche fondamentale et recherche appliquée

- Budget 2008: 896 M€
 - Depuis 2005 environ 1500 projets financés chaque année
- L'ANR est aussi évaluée sur les résultats de ses programmes, son impact sur la recherche, et à terme sur son impact sur la compétitivité
 - Votre projet y contribue, il est donc important !